

Séance du 25 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune de BERNEUIL, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de BERNEUIL, sous la Présidence de Madame Marie-Claude GUETTÉ, Maire.

Présents :

- Mme GUETTE Marie-Claude, Mme BAUCANNE Brigitte, M. Didier POITOU, Mme Françoise BŒUF, M. CHADEFAUD Emmanuel, Mme Elodie CHAUVIN, M. CHAUVIN Laurent, Mme RAVAIL Carine, Mme VULFIN Elisabeth, M. GUETTE Loïc.

Absent :

- M. Kévin CAMUS
- Mme Elodie CHAUVIN

Secrétaire de séance : RAVAIL Carine

Date de convocation : 18/11/2024

Formant la majorité des membres en exercice.

Membres → en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9 Pouvoirs : 0

Délibération n°DCM-2024-24

Motion commune pour les collectivités locales de la Charente

Afin de ramener le déficit de la France à hauteur de 5% du PIB, et ainsi corriger le dérapage des budgets de l'Etat et de la Sécurité sociale, le projet de loi de finances 2025 prévoit que Régions, Départements et Communes contribuent au redressement à hauteur de 5 milliards d'euros.

Le devoir de responsabilité qu'impose la situation des finances publiques ne peut pas être contesté, et nous devons rester lucides face aux périls que cette situation fait peser sur les Français.

Néanmoins, la reprise en main des budgets locaux par l'Etat est inacceptable. Elle fait peser une grande menace sur les services publics locaux, qui sont indispensables, en particulier sur notre territoire rural.

Si le Projet Loi de Finances était maintenu en l'état, les territoires et les Français les plus fragiles seront les premiers à en faire les frais : rénovation énergétique, inclusion numérique, accès à la culture et au sport, accueil des enfants, eau de qualité et en quantité, solutions à la mobilité pour tous, accès à la formation et à l'emploi.

En Charente, comme partout sur le territoire, une communauté de destin entre décideurs publics devant les comptes de la nation doit exister.

Nous devons collectivement nous battre pour défendre ceux qui, dans notre Département, font vivre le service public, portent les valeurs du vivre-ensemble et déploient des projets structurants.

C'est pourquoi, notre Conseil municipal réuni le 5 décembre :

- rappelle le rôle fondamental des collectivités territoriales et des agents territoriaux dans l'animation du territoire et dans son dynamisme,

AR Prefecture

016-211600408-20241125-DCM_2024_24-DE
Reçu le 26/11/2024

- rappelle que les collectivités territoriales ne sont pas responsables des déficits et de l'endettement de l'Etat,
- refuse les mesures budgétaires que l'Etat entend imposer dans le PLF 2025

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus

Le Maire, Marie-Claude GUETTÉ

